

COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

ACTIVITÉS DIVERSES

Nouvelles d'ici et de partout

Le CICR et le cessez-le-feu en Algérie

Depuis le début du conflit, le Comité international de la Croix-Rouge s'est efforcé de secourir et de protéger toutes les victimes des événements, détenus ou prisonniers dans un camp ou dans l'autre, populations regroupées à l'intérieur de l'Algérie et, dans la première phase de leur exil, réfugiés en Tunisie et au Maroc.

A l'heure du cessez-le-feu, le CICR était prêt à assumer les tâches qui pourraient lui incomber. Il est d'ailleurs expressément mentionné dans le texte de l'accord d'Evian sur le cessez-le-feu. L'article 11 de ce traité, qui prévoit la libération, dans les vingt jours à dater du cessez-le-feu, des prisonniers faits au combat et détenus par chacune des parties, stipule notamment :

« Les deux parties informeront le Comité international de la Croix-Rouge du lieu de stationnement de leurs prisonniers et de toutes les mesures prises en faveur de leur libération. »

Dès le cessez-le-feu, les autorités françaises ont communiqué au CICR quelques données au sujet des Algériens pris les armes à la main qu'elles détiennent et dont certains ont commencé à être libérés. Le CICR a demandé au GPRA des informations sur les militaires français détenus par l'ALN et les modalités prévues pour leur libération.

L'aide du CICR aux populations regroupées en Algérie

Le Comité international de la Croix-Rouge a transmis de nouveaux secours destinés aux populations regroupées en Algérie. Il s'est agi notamment de 50 tonnes de lait en poudre offertes par

le gouvernement des Pays-Bas à l'instigation de la Croix-Rouge néerlandaise, et de 10 tonnes de lait entier, en poudre également, provenant des surplus de la Confédération suisse. Ces deux envois représentent ensemble une valeur dépassant 100.000 francs suisses.

Au total, les secours transmis jusqu'à présent par le CICR aux populations regroupées en Algérie atteignent une valeur d'environ 1.531.000 francs suisses. Ils ont été distribués par l'entremise de la Croix-Rouge française, souvent en présence de délégués du CICR.

Grâce à un arrangement passé entre le CICR et la Confédération suisse, il sera possible, jusqu'à la fin de 1962, de procéder à des envois périodiques aux regroupés algériens et de leur fournir ainsi tout le lait en poudre dont ils pourront avoir besoin. A cela s'ajouteront d'autres expéditions, notamment de fromage fondu.

Ainsi donc, le CICR poursuit son action en faveur des populations regroupées, action qu'il exerce en grande partie par l'intermédiaire de la Croix-Rouge française et de ses équipes itinérantes¹. Il a envoyé sur place deux délégués, MM. J.-J. Muralti et J. de Heller, chargés de collaborer avec M. H. Vust, délégué résidant à Alger. Leur mission est d'ordre technique, consistant à participer aux distributions, à évaluer les besoins actuels et à prévoir les besoins nouveaux qui peuvent résulter du retour des regroupés dans leurs foyers.

Le Gouvernement des Etats-Unis a fait connaître au CICR son intention de lui remettre d'importants secours en nature destinés aux regroupés. Il devrait s'agir de surplus alimentaires comprenant de la farine blanche, de la farine de maïs, du riz, de l'orge, des haricots, du lait en poudre et, éventuellement, de l'huile et du sucre. Les quantités et la valeur n'en ont pas encore été précisées.

Vers des tâches nouvelles

Dès le début du conflit qui a donné lieu à des engagements sanglants à Alger et à Oran, le délégué du CICR, M. Vust, s'est rendu, accompagné des représentants locaux de la Croix-Rouge française, auprès du préfet de police d'Alger. Il lui a demandé que les médecins puissent circuler plus librement, qu'un plus grand nombre de pharmacies soient ouvertes, et que le détachement militaire installé dans une clinique soit retiré. Les équipes de la Croix-Rouge française ont été autorisées à distribuer du lait aux enfants.

¹ Voir *Revue internationale*, janvier et février 1962.

Le CICR visite des militaires européens prisonniers au Congo

Le délégué du Comité international de la Croix-Rouge, à Léopoldville, M. Jean de Preux, a visité quatre militaires européens prisonniers des troupes des Nations Unies après avoir servi dans les forces katangaises. Ces quatre hommes étaient détenus au fort Garnier, à Limete, près de la capitale congolaise. Les démarches faites en leur faveur par le délégué ont abouti à leur transfert dans un autre camp d'internement, à N'Djili, où de sensibles améliorations ont été apportées au régime de leur détention.

Activité du CICR dans le Nord-Katanga

M. G. C. Senn, délégué, a poursuivi son activité dans le Nord du Katanga, où il s'est efforcé d'apporter l'assistance du Comité international aux victimes des événements. Comme certaines rumeurs inquiétantes circulaient concernant la situation à Albertville, il s'est rendu dans cette ville où, en fait, le calme régnait. Accompagné par le représentant civil de l'ONU et par l'administrateur du territoire, il a visité la prison où ne séjournaient que 33 détenus, alors que les locaux peuvent en abriter 230. En effet, quelques jours auparavant, tous les détenus contre lesquels des charges précises n'avaient pu être retenues avaient été libérés.

Le délégué s'est également rendu auprès d'un groupe d'une trentaine de femmes et d'une quarantaine d'enfants qui venaient d'arriver par avion de Manono, où ils s'étaient mis sous la protection des troupes de l'ONU, lorsque les hostilités avaient éclaté entre l'Armée nationale congolaise et les forces katangaises. En collaboration avec l'ONU, qui assurait leur entretien et leur protection, M. Senn a pris des arrangements pour que ces femmes et ces enfants soient évacués par avion à Elisabethville, d'où on leur offrirait la possibilité de rejoindre leur mari et de regagner leurs villages d'origine dans le sud du Katanga.

D'autre part, donnant suite à une sollicitation de personnalités ecclésiastiques relative à la situation précaire d'un certain nombre de missionnaires de la région de Kongolo, M. Senn s'est entremis auprès de l'ONUC à Elisabethville aux fins d'obtenir leur évacuation.

Démarches en faveur d'une personnalité congolaise

Le Comité international de la Croix-Rouge qui, depuis le début des troubles au Congo, s'est efforcé d'apporter sa protection aux personnes privées de liberté pour des raisons politiques, s'est aussi préoccupé du sort de M. Antoine Gizenga, le chef politique bien connu qui a pris la succession de M. Lumumba et qui est actuelle-

ment détenu par le gouvernement central congolais. Bien que le délégué du CICR à Léopoldville n'ait pas été, jusqu'à présent, autorisé à visiter M. Gizenga, il a néanmoins pu s'enquérir de son sort. Il a reçu l'assurance que son état de santé était bon et ses conditions d'internement satisfaisantes.

Sur la base de ces renseignements, le CICR a répondu aux Sociétés de Croix-Rouge de l'URSS, de Bulgarie et de Tchécoslovaquie qui lui avaient exprimé leurs inquiétudes au sujet du sort réservé au leader congolais. Il a l'intention de poursuivre ses démarches pour s'assurer que les conditions de détention demeurent conformes aux exigences humanitaires.

Distinction

Selon une décision approuvée par S.M. le roi de Suède, la médaille d'argent de la Croix-Rouge suédoise sera remise à M. G.C. Senn, délégué du Comité international de la Croix-Rouge au Katanga. Cette distinction est destinée à exprimer la reconnaissance de la Suède envers le délégué dont les efforts avaient abouti, le 15 janvier 1962, à la libération des onze soldats suédois de l'ONU détenus par les forces du Katanga.

Mission d'étude en Afrique centrale

La mission d'étude du Comité international de la Croix-Rouge en Afrique centrale, qui comprend le colonel commandant de corps S. Gonard, vice-président, et M. Georges Hoffmann, délégué, a quitté Dar-es-Salaam, capitale du Tanganyika, pour Zanzibar, puis pour Mombasa, principal port du Kenya. Elle s'est ensuite rendue à Entebbe, puis à Kampala, dans l'Ouganda. Elle a partout été accueillie avec empressement par les organisations locales de Croix-Rouge, de même que par les autorités civiles et militaires. Les deux représentants du CICR visitèrent, après l'Ouganda, le Ruanda-Urundi, le Congo ex-belge et la République du Congo (Brazzaville).

Après un voyage de deux mois, ils sont rentrés à Genève, au début d'avril.

A Goa et au Mozambique

Ainsi que nous l'avons déjà signalé, le CICR a procédé à une deuxième visite des prisonniers et internés portugais à Goa. Accompagné du secrétaire général-adjoint de la Croix-Rouge indienne, M. Jolly, le délégué du CICR, M. Jacques Ruff, a visité les membres

des forces armées portugaises capturés à Goa, Damao et Diu, tous internés à Goa aux camps de Vasco de Gama, Ponda et à la forteresse d'Aguada. Il s'est agi en tout de plus de 4.000 prisonniers et internés.

La Croix-Rouge portugaise, à Lisbonne, a demandé au CICR à Genève de faire parvenir des médicaments aux Portugais retenus à Goa. Des démarches sont en cours à ce sujet et semblent devoir aboutir à bref délai.

D'autre part, au Mozambique, M. Robert Guinand, délégué du CICR, a terminé sa tournée des lieux d'internement où environ 2.000 ressortissants indiens se trouvent détenus par les autorités portugaises. Il a visité neuf camps d'internement situés dans divers districts de ce territoire. A Lourenço Marques et à Beira, le représentant du Comité international a été accompagné par les délégués de la Croix-Rouge portugaise.

L'activité de l'Agence centrale de recherches en faveur des prisonniers portugais

Au retour de sa mission à Goa, où il avait visité les militaires portugais internés, M. Jacques Ruff, délégué du CICR, a rapporté à Genève 4.348 cartes de capture, destinées aux fichiers de l'Agence centrale de recherches, ainsi que 2.896 messages adressés par les prisonniers à leur famille au Portugal. L'Agence centrale a expédié aussitôt ces messages à la Croix-Rouge portugaise.

Rappelons à ce sujet qu'au lendemain même du conflit de Goa, l'Agence centrale s'était préoccupée d'établir une liaison entre les prisonniers et leur parenté. Les relations postales étant alors interrompues entre Goa et le Portugal, elle a fait parvenir, dès la fin de décembre, des messages familiaux aux prisonniers portugais par l'intermédiaire de la Croix-Rouge indienne. Ces messages, rédigés sur des formules, sont revenus ensuite à Genève, portant au verso la réponse de l'intéressé. Les nouvelles ainsi données par les prisonniers, ont été immédiatement communiquées aux familles respectives, par le canal de la Croix-Rouge portugaise.

En mars, la Croix-Rouge indienne a fait parvenir à l'Agence centrale un nouvel envoi de 587 messages.

Le rapatriement des prisonniers indonésiens de Nouvelle-Guinée

Après avoir été détenus près de deux mois en Nouvelle-Guinée, les 52 militaires indonésiens, rescapés de l'engagement naval du 15 janvier dans les parages des îles Aru, ont été libérés par les Autorités néerlandaises. Convoyés par M. André Durand, délégué

général du Comité international de la Croix-Rouge pour l'Asie, ils ont été amenés de Nouvelle-Guinée à Singapour, le 11 mars, à bord d'un avion, affrété par les Nations Unies. Accueillis par une équipe de la Croix-Rouge indonésienne dirigée par le Dr Sukmadi, membre du Comité central de la Société, ils sont aussitôt montés à bord d'un appareil indonésien, à destination de Djarkarta. Après leur arrivée dans cette ville, le Comité central de la Croix-Rouge indonésienne a télégraphié au CICR à Genève pour lui exprimer « ses compliments pour le succès de la mission du délégué du CICR ».

Un 53^{me} rescapé, blessé au cours de l'engagement, est toujours en traitement à l'hôpital central de Hollandia, en Nouvelle-Guinée. Il sera rapatrié dès que son état de santé le permettra.

Or, comme on le sait, cette opération de rapatriement eut lieu après que le Secrétaire général des Nations Unies eut sollicité pour cela le concours du Comité international de la Croix-Rouge. L'opération ayant été favorablement menée à son terme, M. Thant a envoyé à M. Léopold Boissier, président du CICR, le télégramme suivant :

« Venant de recevoir l'heureuse nouvelle selon laquelle le transfert des prisonniers indonésiens avait été achevé avec succès, je tiens à exprimer, tant à vous qu'à votre personnel, ma plus profonde gratitude pour la maîtrise avec laquelle cette importante mission a été menée à bien. J'estime que cette opération constitue une étape marquante dans l'histoire de la coopération entre nos deux organisations. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir transmettre de ma part le message suivant à M. Durand : « Vous exprime ma vive reconnaissance pour les efforts efficaces et inlassables que vous avez déployés et qui ont eu pour résultat le transfert des prisonniers indonésiens effectué avec succès le 11 mars » — « U Thant, Secrétaire général par intérim ».

Le CICR poursuivra quelques mois encore son activité au Laos

Le Comité international de la Croix-Rouge, qui avait récemment envisagé de mettre un terme à son activité au Laos, a finalement décidé de prolonger jusqu'à fin juin 1962 sa mission de secours commencée en août 1961 en faveur des victimes des événements. Il a pris cette décision à cause de l'ampleur et de l'acuité des besoins, confirmés par une nouvelle demande que lui a adressée le gouvernement de Vientiane. Les bénéficiaires de cette action sont pour la plupart des réfugiés venus des zones de combat et d'insécurité et qui ont afflué autour des principales agglomérations de la vallée du Mékong.

L'activité du CICR s'exerce en collaboration étroite avec la Croix-Rouge lao, notamment avec les groupes de dames et les comités provinciaux utilisant les dons transmis par le CICR. Cette Société nationale, depuis le mois de décembre, s'est notamment acquittée des tâches suivantes : un groupe de dames a fait, trois fois par jour, des distributions à 400 blessés hospitalisés. Un autre groupe a pris soin de quelque 750 familles de sinistrés, représentant environ 5.000 personnes. La Société a, en outre, apporté son aide à 12.412 réfugiés, leur distribuant d'importantes quantités de vivres, de vêtements et d'effets divers. Elle a remis des caisses de plasma sanguin aux hôpitaux de Saravane, Vientiane, Savannakhet, Attopeu, Paksé, Luang-Prabang et Thakhak. Des distributions ont aussi été faites dans divers camps d'internement et prisons.

D'autre part, le CICR se propose de renouveler ses envois de secours à la Croix-Rouge lao dans la partie nord du pays dépendant du gouvernement de Xieng-Khouang.

Pour la poursuite de son activité au Laos, le CICR a décidé de prélever sur son fonds de secours une nouvelle somme de 75.000 francs, portant le total de ses contributions à 276.000 francs. En outre, depuis août 1961, le CICR a reçu, pour son action au Laos, des contributions des Sociétés nationales de Croix-Rouge des pays suivants : Australie, Autriche, Belgique, Birmanie, Canada, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Inde, Japon, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Suisse, Thaïlande. Il s'est agi de contributions en espèces et en nature. A cela sont venus s'ajouter d'autres dons de provenances diverses, notamment 5.000 livres sterling offertes par l'Oxford Committee for Famine Relief.

Au total, les secours transmis par le CICR au Laos durant les huit mois derniers ont dépassé la valeur d'un demi-million de francs suisses.

Un délégué du CICR à Djakarta

M. Pierre Vibert, délégué du Comité international de la Croix-Rouge, a quitté Genève le 13 mars pour Djakarta, afin d'y poursuivre la mission qu'il y avait déjà accomplie d'octobre à décembre 1961¹. Il s'occupera de nouveau du paiement des pensions et allocations versées par le gouvernement néerlandais à certains de ses ressortissants établis en Indonésie. Le gouvernement de Djakarta avait décidé de confier l'organisation de ces versements à la Croix-Rouge indonésienne, à laquelle le CICR transmet les fonds en provenance des Pays-Bas.

¹ Voir *Revue internationale*, janvier 1962.

M. Vibert se préoccupera également du rapatriement de ceux des ressortissants néerlandais qui voudraient se rendre dans leur pays d'origine.

Un appel à Fidel Castro

Le Comité international de la Croix-Rouge a été l'objet, depuis plusieurs mois, de démarches en nombre croissant pour qu'il intervienne en faveur des détenus politiques et militaires aux mains du gouvernement de Cuba. Ces derniers temps, le CICR a reçu de nombreux appels au sujet du procès des militaires capturés en avril 1961 à la suite du débarquement sur la plage de Giron.

À la suite de ces requêtes, le CICR a adressé, en date du 23 mars, à M. Fidel Castro, président du gouvernement cubain, un télégramme faisant état du procès devant s'ouvrir le 29 mars et déclarant notamment : « Nous supposons que les dispositions de l'article 3 des Conventions de Genève ratifiées par le gouvernement cubain seront pleinement appliquées. Nous vous rappelons nos offres de services précédentes que nous renouvelons en espérant que, conformément à la coutume, ces prisonniers pourront recevoir la visite d'un délégué du CICR pour une assistance strictement humanitaire ».

Fermeture de la délégation du CICR à Madrid

Le Comité international de la Croix-Rouge a fermé sa délégation à Madrid. Atteint par la limite d'âge, son délégué, M. Eric Arbenz, a été nommé délégué honoraire.

M. Arbenz a rendu d'éminents services à la cause de la Croix-Rouge, particulièrement au cours de la guerre civile espagnole. Avec un grand dévouement, il a secouru de nombreuses victimes, dont il s'est acquis la reconnaissance profonde. Par la suite, il s'est encore acquitté de tâches humanitaires multiples, collaborant étroitement avec la Croix-Rouge espagnole.

Transmission de secours

L'Alliance des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de l'U.R.S.S. a communiqué au Comité international de la Croix-Rouge à Genève, son intention d'adresser des colis de secours à des détenus et exilés politiques en Grèce. Le CICR a consulté à ce sujet la Croix-Rouge hellénique, qui a donné son accord pour que les secours soient distribués aux plus nécessiteux parmi les détenus et exilés. Les démarches sont actuellement en bonne voie et la Croix-Rouge hellénique a accepté de procéder elle-même aux

distributions. Ces secours, pour la transmission desquels le CICR aura servi d'intermédiaire, comprendront 200 colis dont la nature n'a pas encore été précisée.

Les Conventions de Genève en langues africaines

Le Comité international de la Croix-Rouge vient de faire paraître dans les quatre langues les plus répandues au Congo le « Résumé succinct des Conventions de Genève à l'usage des militaires et du public ». Ces langues sont le lingala, le swahili, le tchiluba et le kikongo. Des étudiants congolais à l'Université de Genève en ont établi la traduction.

Le CICR a envoyé un certain nombre de ces brochures au Secrétaire général des Nations Unies pour être distribuées au Congo par les soins de l'ONUC. En outre, les délégués du CICR, MM. Jean de Preux, à Léopoldville, et G. C. Senn, à Elisabethville, diffuseront ce résumé aussi largement que possible avec l'accord des autorités intéressées.

Don d'une voiture au CICR

La maison Volkswagen, à Wolfsburg (République fédérale d'Allemagne), vient de faire don au Comité international de la Croix-Rouge de la cinq millionième voiture sortie de ses usines. Le 14 mars, devant l'entrée du 32^{me} Salon de l'automobile de Genève, qui devait ouvrir ses portes le lendemain, la voiture a été remise par M. Budde, chef de presse de Volkswagen à Wolfsburg, à M. François de Reynold, chef du Service de liaison du CICR, en présence de M. Hans Staneck, directeur de la Maison Amag qui représente Volkswagen en Suisse, et de M. Haechler, directeur de la publicité de la Maison Amag.

La cinq millionième VW prit ensuite le chemin du CICR, à l'avenue de la Paix. M. Léopold Boissier, président du Comité international, entouré des membres de la direction, accueillit les représentants de la firme allemande et leur exprima ses vifs remerciements pour ce don généreux qui rendra au CICR des services précieux.

Les hôtes du CICR

De la mi-février à la deuxième semaine de mars, le CICR a reçu à son siège plusieurs personnalités, notamment : le major-général C. K. Lakshmanan, secrétaire général de la Croix-Rouge de l'Inde ; M. A. W. Haley, président du service national du sang et du Comité des donneurs de sang de la Croix-Rouge canadienne ;

Mrs. L. Quinn, « District Commandant and Welfare Officer » de la Croix-Rouge sud-africaine ; S. Exc. M. Hahn Been Lee, ministre plénipotentiaire, nouveau représentant permanent de la République de Corée à Genève ; le lieutenant colonel S. S. Mitra, chef du contingent Gurkas auprès des forces des Nations Unies au Katanga ; deux membres du Conseil d'administration de la Croix-Rouge française, MM. Denys Cochin et Roger Angebaut, respectivement président et rapporteur de la commission du centenaire instituée au sein de cette Société nationale ; M. Hans Sjöholm, de la Croix-Rouge de la Jeunesse de Suède ; le Dr Karel Blaha, chef de la section étrangère de la Croix-Rouge tchécoslovaque ; M^{lle} Maud Jones, directrice de la Croix-Rouge de la Jeunesse de Grande-Bretagne ; M. George McGovern « Special Assistant » du président Kennedy et directeur du « U.S. Food for Peace program », accompagné de sa collaboratrice M^{lle} Donavan, ainsi que de M. William H. McCahon, « Chief Council of the U.S. Food for Peace program », M. John McDonald, « Adviser » et M. George H. Lawrence, premier secrétaire de la « U.S. Mission Refugee and Migration Affairs » à Genève ; M^{me} Isabelle Blume, membre de la Présidence du Conseil mondial de la Paix ; S. Exc. M. Armando Koch, délégué de l'Ordre de Malte ; S. Exc. M. Rishikesh Shaha, ministre des finances et des affaires économiques du Népal ; M. L. B. Jones, juge à la Haute-Cour de Sierra Leone ; S. Exc. M. Henry A.H.S. Grant, ambassadeur extraordinaire, nouveau représentant permanent du Ghana à Genève ; M^{me} Eleonore L. Robbins, présidente de l'« Office of Public Information » et de l'« International activities Committee » au sein de la section régionale de Westchester de la Croix-Rouge américaine.

En outre, le CICR a eu le plaisir de recevoir quelques groupes de visiteurs, comprenant des étudiants congolais, boursiers des Nations Unies à Genève, des élèves laborantines de l'École d'Etudes sociales qui a son siège dans cette ville ainsi que des étudiants allemands fréquentant l'école Begeman de Genève.